



BREXIT READY

Vos envois vers/depuis le Royaume-Uni à partir du 1er janvier 2021

Express & Freight Solutions souhaite attirer votre attention sur quelques formalités à remplir pour les envois depuis/vers le Royaume-Uni à partir du 01/01/2021.

Pour faire établir une déclaration d'exportation ou d'importation, une facture (pro forma) de l'envoi est requise. Les informations ci-dessous doivent être clairement indiquées.

- **Numéro EORI** (Economic Operators Registration and Identification) Si votre entreprise ne possède pas encore de numéro EORI, vous pouvez en demander un via ce lien: [Numéro EORI](#)
- **Incoterm** - Les Incoterms définissent la responsabilité de l'acheteur ou du vendeur pour les frais et responsabilités de livraison. Les Incoterms sont utilisés pour déterminer qui est responsable du dédouanement et même des droits et des taxes. En général, les Incoterms DAP (Delivered at Place) et DDP (Delivered Duty Paid) sont utilisés. Plus d'informations via ce lien: [Incoterms](#)
- **Origine** des marchandises. Il s'agit du pays où les marchandises ont été fabriquées. Cela peut avoir un impact sur les droits de douane qui doivent être payés lors de l'importation au Royaume-Uni ou en Belgique.
- **Code marchandise / HS-code** Un code marchandise ou HS-code est un code à dix chiffres servant à classer les produits. Cette classification est utilisée dans le monde entier. Les six premiers chiffres sont identiques à l'échelle internationale. La subdivision peut être différente à l'échelle nationale. Avec le code des marchandises, les douanes savent quels produits contient l'envoi et combien de droits d'importation ou autres taxes d'importation doivent être prélevés sur le produit. Plus d'informations via ces liens: [SPF Finance - Consultation tarifaire](#) et [Commission européenne - Accès aux marchés](#)
- **Nombre** d'articles dans l'envoi, emballage et type (enveloppe/flyer/boîte/palette)
- **Poids brut et net** - Il est important d'indiquer à la fois le poids brut et le poids net.
- **Valeur commerciale des marchandises et devise** (EUR ou GBP) Il s'agit de la valeur marchande des marchandises (pour votre client). En fonction des conditions de vente, les frais de transport ou d'assurance export doivent également être indiqués.

THE EU COMMISSION IS PUBLISHING BREXIT RELATED INFORMATION AT

(EU) BREXIT Overview, Publications/News, EU-UK Negotiations

https://ec.europa.eu/info/european-union-and-united-kingdom-forging-new-partnership_en

(EU) BREXIT Legislative Developments, Links to Member States

https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness_en

THE UK GOVERNMENT IS PUBLISHING BREXIT RELATED INFORMATION AT

<https://www.gov.uk/transition>

(UK) How to Import/Export to/from UK, EORI Registration, Duty/VAT and Customs Declaration

<https://www.gov.uk/topic/business-tax/import-export>

(UK) Export Control Guidance

<https://www.gov.uk/guidance/exporting-controlled-goods-after-eu-exit>

<https://www.gov.uk/guidance/ask-hmrc-for-advice-on-classifying-your-goods>

Disclaimer Les informations fournies sont à titre indicatif uniquement. Bien qu'Express & Freight Solutions prenne soin de compiler ces informations et utilise des sources considérées comme fiables, Express & Freight Solutions ne peut garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations fournies. Express & Freight Solutions décline expressément toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations fournies.



BREXIT READY

ANNEXE - Déclaration d'origine préférentielle

Lors de vos envois vers et depuis le Royaume-Uni, il est recommandé d'ajouter à votre facture (proforma) une déclaration d'origine avec une description détaillée de vos marchandises.

La déclaration peut être ajoutée en anglais ou dans une autre langue utilisée dans l'UE. Utilisez de préférence la même langue que celle utilisée pour le reste du document.

Indiquez le lieu, la date, le nom et la signature du déclarant.

Envois avec une valeur < 6000 EUR

“The exporter of the products covered by this document declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of UK/EU preferential origin.”

Envois avec une valeur > 6000 EUR

Pour les envois de l'UE vers le Royaume-Uni d'une valeur supérieure à 6000 EUR, il est nécessaire d'inclure le **numéro REX** de l'exportateur sur la déclaration d'origine. Le numéro REX est le numéro d'autorisation douanière (Customs Authorisation Number) en tant qu'exportateur enregistré.

“The exporter of the products covered by this document (Customs Authorisation No. _____) declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of UK/EU preferential origin.”

La vérification de votre numéro REX peut être effectuée via le lien suivant (avec votre numéro EORI):

https://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/eos/rex_validation.jsp

Si vous ne possédez pas encore de numéro REX et que vous souhaitez envoyer des marchandises d'une valeur >6000 EUR vers le Royaume-Uni, vous pouvez demander un numéro REX à la douane belge. Plus d'informations sur: https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/facilitation/rex-l%e2%80%99auto-certification

Disclaimer Les informations fournies sont à titre indicatif uniquement. Bien qu'Express & Freight Solutions prenne soin de compiler ces informations et utilise des sources considérées comme fiables, Express & Freight Solutions ne peut garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations fournies. Express & Freight Solutions décline expressément toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations fournies.